



## Calendrier scolaire Mayotte 2018-2019

Le Directeur de cabinet (dircab) réunissait les organisations syndicales le jeudi 18 janvier pour présenter sa proposition pour l'année scolaire prochaine. Il nous a d'emblée expliqué qu'il avait présenté, comme de coutume, les trois projets correspondant aux trois années scolaires mais que le cabinet du Ministère avait temporisé pour cause de réflexion sur une éventuelle refonte.

Le MEN a finalement accepté le calendrier proposé qui ne propose aucun changement majeur mais seulement celui de l'année prochaine et ce, en raison des dispositions à prendre notamment par rapport aux billets d'avion. Les années suivantes ne seront examinées que lorsque l'administration centrale aura déterminé sa position.

Pour le Dircab, l'adaptation par voie d'arrêté permise pour les calendriers ultra-marins a ouvert la possibilité d'intégrer dans le calendrier de Mayotte les fêtes mobiles musulmanes ce qui fait qu'au total, nous avons 36 semaines comme en métropole. Il faut compter également la célébration de l'abolition de l'esclavage.

Le SNES-FSU est intervenu sur les deux jours de rentrée considérant que l'avis majoritaire des collègues était de dire qu'un jour suffit. La réaction de l'UNSA a été immédiatement de s'opposer à cela en affirmant que les deux jours étaient très utiles avant même, d'ailleurs que les deux représentants de l'administration (Dircab et daasen) aient dit quoi que ce soit. Chacun

appréciera. Toujours est-il que nous avons obtenu, comme l'année dernière, que chaque établissement décide de faire soit deux jours de pré-rentrée soit une journée puis deux demi-journées avant les vacances d'octobre.

Les périodes de travail seront composées de 7 semaines coupées par les vacances. L'année 2018-2019 comptera 9 fériés au lieu de 8 en 2017-2018.

A noter qu'en raison de la survenue probable (informations UNSA) de l'aid el kébir le 22 août, la rentrée des élèves serait placée le 23 août après 2 jours de pré-rentrée ou un seul selon le cas prévu le 20 et 21 ou le 21.

Ce calendrier sera adressé pour avis au préfet puis communiqué à la communauté éducative.